

Entretien avec le président du Conseil économique et social

"Le CES est une institution utile à l'avenir plutôt prometteur"

Propos recueillis par Josiane MBANG NGUEMA  
Libreville/Gabon

**Le président du Conseil économique et social (CES), Mme Georgette Koko, a tenu, dans l'interview accordée, récemment, à notre rédaction, à battre en brèches toutes les critiques formulées par certains participants au dialogue politique, arguant que son Institution n'a aucune importance dans le jeu institutionnel gabonais. Non sans expliquer, sinon justifier, les quelques dysfonctionnements constatés depuis plusieurs mois en son sein. Entretien.**

**L'union.** Madame le président, une controverse sur l'importance du rôle de l'Institution que vous dirigez a été entretenue par certains participants au dialogue politique qui se tient en ce moment. Que répondez-vous ?

**Georgette Koko :** Avant de répondre à cette première question, permettez-moi, au nom des membres du Conseil économique et social, de remercier de tout cœur le quotidien l'Union pour m'avoir donné l'opportunité de m'exprimer publiquement dans vos colonnes. En réponse à votre question, il me plaît de vous dire que le CES est né avant la proclamation de l'indépendance de notre pays. Plus précisément à la naissance de la première République dont la Constitution fut adoptée le 19 février 1959. Il s'agit donc de la plus vieille des institutions constitutionnelles de notre pays. Elle a été présente pendant la première République et a résisté à l'ensemble des réformes constitutionnelles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Et s'il en est ainsi, c'est qu'il s'agit bien d'une institution utile pour le fonctionnement régulier de l'Etat gabonais...

**... en quoi son rôle est-il si important ?**  
- Quoique Institution consultative, l'importance de son rôle se justifie par le fait que le Conseil économique et social est composé des représentants des syndicats, des associations ou groupements socioprofessionnels désignés par leurs associations ou groupements d'origine ; des cadres supérieurs de l'Etat dans le domaine économique et social ; des représentants des collectivités locales désignés par leurs pairs. Tribune par excellence réservée à l'expression plurielle de la société civile, notre institution se différencie des assemblées politiques que sont l'Assemblée nationale et le Sénat. De même, elle a compétence sur tous les aspects de développement économique social et culturel relatifs à l'orientation générale de l'économie du pays ; à la politique financière et budgétaire ; à la politique sociale et culturelle ; à la politique de l'environnement. Elle est, entre autres, chargée de donner son avis sur les questions à caractère économique, social et culturel

portées à son examen par le président de la République, le gouvernement, le Parlement ou toute autre institution publique. Le CES est de ce fait obligatoirement consulté sur tout projet de plan ou tout projet de programme à caractère économique, social ou culturel ainsi que sur toutes les dispositions législatives à caractère fiscal, économique, social ou culturel.

Les conclusions des analyses de tout problème de développement économique et social auxquelles le CES procède sont obligatoirement soumises au président de la République, au gouvernement et aux présidents des chambres du Parlement. Comme vous pouvez le constater, il s'agit bien d'une institution utile et au service du développement continu de notre pays.

**On a souvent observé que plusieurs dysfonctionnements minent le CES. Ce qui a pour conséquence un manque de lisibilité de son action. Qu'en est-il exactement ?**

- A propos des dysfonctionnements, je dirai qu'il n'en existe pas au plan structurel car le bureau du conseil que j'ai l'honneur de présider est au complet avec ses 8 membres, à savoir : un président, 2 vice-présidents, 2 questeurs et 3 secrétaires. L'assemblée plénière constituée des cinq groupes est en place. Y siègent respectivement le groupe des salariés issus des organisations syndicales des salariés et cadres des secteurs public, privé et parapublic avec 25 membres ; le groupe patronat composé de 25 membres élus par leurs pairs au sein des organisations syndicales des employeurs, artisans, exploitants individuels et professions libérales ; le groupe associations avec 16 membres élus par leurs pairs au sein de leurs associations ou groupement d'origine ; le groupe collectivités locales avec 18 membres élus par leurs pairs à raison de 2 par province et enfin le groupe Etat auquel j'appartiens et qui est composé de 15 membres nommés par décret et choisis parmi les cadres supérieurs des secteurs public et privé en fonction de leurs compétences en matière économique, financière, scientifique, sociale, ou culturelle.

Par contre, il y a des problèmes au niveau financier. Ma prise de fonction, le 18 mars 2016, en tant que président du CES est intervenue alors que sévissait déjà la crise financière consécutive à la chute vertigineuse du prix du baril du pétrole et à la dépréciation des prix des autres matières premières que notre pays exporte. Celle-ci a eu pour conséquence directe, la réduction drastique du budget général de l'Etat. Et comme vous le savez, le CES n'a pas été épargné par les restrictions financières qui ont été opérées. C'est ainsi que le budget de fonctionnement qui lui était alloué au cours des années 2013-2014 a subi en 2015 et 2016 une baisse de 80% de son allocation. Évidemment cette baisse a engendré des difficultés de fonctionnement qui sont responsables,



Photo : Brice Bandoma

**Le président du CES, Georgette Koko :** "Aujourd'hui, le CES connaît des problèmes au niveau financier".

aujourd'hui, des arriérés de paiement de salaires des journaliers, des arriérés de paiement des indemnités et primes versées aux personnels de l'institution et un retard dans l'apurement des dettes auprès des fournisseurs. Cette situation a été clairement expliquée à tous les agents. Certains d'entre eux l'ont bien compris et prennent leur mal en patience. D'autres par contre, partisans de l'Etat providence, refusent de le comprendre et préfèrent exprimer leur mécontentement par des mouvements d'humeur oubliant que l'Etat, lorsqu'il vous doit, finit toujours par payer et qu'après la pluie il y a inévitablement le beau temps. Pour les mêmes raisons d'ordre financier, le recueil annuel des attentes, des besoins et des problèmes de la société civile avec des orientations et propositions qui est l'une de ses missions constitutionnelles n'a pas été effectué en 2016.

**Y-a-t-il des perspectives ? Si oui, lesquelles ?**

- S'agissant des perspectives, il me plaît de signaler qu'elles sont prometteuses. Parce que si la révision constitutionnelle envisagée est actée, le CES se verra adjoindre des compétences sur les aspects liés au développement durable par l'insertion des aspects spécifiques à la politique de l'environnement et à ceux liés à la politique de développement des technologies de l'information et de la communication, en un mot du numérique. D'autre part, dans la composition du nouveau CES qui serait dénommé Conseil économique, social et environnemental (CESE), il serait souhaitable que l'approche genre soit prise en compte dans les dispositions réglementaires qui traduiront dans les faits l'égalité homme/femme telle que préconisée par les décisions issues de la décennie de la Femme gabonaise décrétée en 2015 par le président de la République, SE Ali Bongo Ondimba.

**Avez-vous quelque chose à ajouter en guise de conclusion de notre entretien ?**

- Tout simplement insister sur le fait que le CES est une institution constitutionnelle utile. Son avenir est prometteur. Nous y croyons et ne ménagerons aucun effort pour lui donner un visage nouveau et plus reluisant dans le cadre de ses nouvelles missions. Ces nouvelles missions, nous l'espérons, seront assurées par des personnels qualifiés et avec des ressources financières suffisantes dans un nouveau siège qui reflétera la dimension réelle de cette institution étatique qui collera, comme les autres, à l'exigence de la présence d'institutions fortes et respectées pour un Etat fort.

Dialogue politique/Phase citoyenne

Remise du rapport général aujourd'hui

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

LA plénière relative à la clôture des travaux de la phase citoyenne du Dialogue politique aura lieu ce jour au stade d'Angondjé. Il s'agira pour les différents bureaux des panels de remettre au bureau de ces assises, les rapports de leurs travaux. Ces derniers constituent, un ensemble de propositions émises par les représentants de la société civile. Selon le ministre d'Etat en charge du Dialogue politique, Francis Nkea, ces suggestions devront être trans-

misses aux commissions pour les débats qui auront lieu lors de la phase politique qui s'ouvre le 18 avril prochain. En outre, une autre plénière se tient également aujourd'hui au même endroit. Celle-ci devra préparer les travaux de la phase politique. Ainsi, ce tour de table de préparation sera consacré à lecture du rapport général de la précédente phase et la communication des institutions et personnalités politiques invitées à ladite phase. Il convient de souligner que les différents acteurs qui prendront part à cette troisième étape dite politique sont désormais connus (lire l'union d'hier). Soit 88 participants pour chaque camp (majorité et opposition).



**ECIG**

www.ecig-gabon.com  
ecig.gabon@gmail.com

**OFFRE SPECIALE**  
**DU 15 FEVRIER 2017**  
**AU 30 AVRIL 2017**



**-25%**  
de Remise pour  
autres quantités

**3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT**



PNEUS DU GROUPE  
**Continental**

**Nos points de ventes**

Z.I. OLOUMI (face FOPI entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi:  
+241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45  
OKALA (BALLON D'OR) ouvert 7/7 jrs : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00